

M. le chanoine A. Dumesnil, représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe ;

M. le vicaire-général Suzor, représentant Mgr l'évêque de Nicolet ;

Le Rév. M. J. L. H. Roy, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke ;

L'honorable L. R. Masson ;

“ juge L.-A. Jetté ;

“ Frs Langelier ;

“ Gédéon Ouimet ;

“ H. Archambeault ;

“ Th. Chapais ;

M. P. S. Murphy ;

“ Eugène Crépeau ;

“ H. R. Gray ;

“ Le Dr Leprohon.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène déléguant à Mgr Marois, vicaire-général, ses pouvoirs pour le représenter à la présente session du comité.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe déléguant à M. le chanoine Dumesnil ses pouvoirs pour le représenter à la présente session du comité.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Nicolet déléguant à M. le grand vicaire Suzor ses pouvoirs pour le représenter à la présente session du comité.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Sherbrooke déléguant au Rév. M. J. L. H. Roy ses pouvoirs pour le représenter à la présente session du comité.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

M. Eugène Crépeau propose, secondé par le Rév. Ph. H. Suzor, V.-G., “ Que chaque séance de ce comité soit entrée séparément dans le procès-verbal, de manière à distinguer les séances de l'avant-midi de celles de l'après-midi, et que les noms des membres présents à chacune d'elles soient mentionnés.” Adopté.

L'honorable M. Masson propose, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski :

“ Que l'honorable M. Ouimet soit adjoint aux comités des livres et de législation.” Adopté.

L'honorable M. Archambeault propose, secondé par M. H. R. Gray : “ Que MM. Langelier et Crépeau fassent partie du sous comité de revision des lois scolaires.” Adopté.

Le sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteurs d'écoles catholiques fait le rapport qui suit, de sa session tenue, les 28 et 29 août 1895, à l'École Normale Laval, à Québec :

“ Présents :

“ M. l'abbé Verreau ;

“ M. l'abbé Rouleau ;

“ M. F.-X. Drouin ;

“ M. John Ahern, examinateur adjoint :

“ M. Paul de Cazes, secrétaire.

“ En l'absence de M. P. S. Murphy, M. l'abbé Verreau est prié d'accepter la présidence.

“ Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

“ Les règlements de ce bureau, tels que codifiés par le secrétaire, suivant les instructions qu'il avait reçues à cet effet, à la dernière session, sont adoptés, et le bureau recommande qu'il en soit imprimé un certain nombre d'exemplaires.

“ M. Louis Omer Pagé est admis à subir son examen, et obtient la note : “ Avec distinction.”

“ Ce rapport est adopté.”

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe, auquel étaient présents : Mgr l'évêque de Rimouski, président, M. François Langelier, M. P. S. Murphy et le Surintendant, fait le rapport qui suit et qui est adopté :

“ Séance du 10 septembre 1895.

“ Présents :

“ Mgr l'évêque de Rimouski, président ;